

LE CADRE LEGAL DE LA TRANSACTION APRES LES LOIS MACRON ET ALUR (EN DISTANCIEL)



PARTICIPANT(S) :

Professionnels du secteur de l'immobilier.

ORGANISATION :

Durée : 10,5 h soit 8 h en distanciel (dont 2 h de déontologie et 2 heures de non-discrimination) + 2,5 h de travaux intersession

Lieux : Classe virtuelle

INTERVENANT(S) :

Formateur expert en Immobilier.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 66

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences et rappel de la législation

- Respecter les principes des lois en vigueur.
- Garantir la sécurité d'une transaction immobilière sur les plans juridique et déontologique.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Dynamique pédagogique qui favorise l'engagement de chacun dans une vraie réflexion.

L'interactivité sera soutenue par l'alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques et de partages collectifs des expériences.

TRAVAUX INTERSESSION

Le formateur donne des travaux intersession ou de lecture, de recherche, de réflexion, de rédaction, aux participants en fonction des domaines abordés en formation.

Les participants sont tenus de faire une restitution de ce travail lors de la session suivante, afin de créer un échange participatif, permettant au formateur d'évaluer les connaissances précédemment acquises et de faire le lien avec le contenu pédagogique de la session du jour.

CONTENU DU PROGRAMME

LA DEONTOLOGIE ET LA NON-DISCRIMINATION ENTOURANT LA PROFESSION D'AGENT IMMOBILIER

Le code de déontologie

La responsabilité civile et pénale de l'agent immobilier

La chartre de non-discrimination

La carte professionnelle

L'ENCADREMENT ET CONTROLE DE L'ACTIVITE DEPUIS LA LOI ALUR

Les obligations relatives à la rédaction des annonces et à la publicité des biens

Le dossier de diagnostics immobiliers

La réforme du droit de préemption urbain

Le CNTGI

L'ACTIVITE D'INTERMEDIAIRE DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE

Le fonctionnement de l'agence immobilière

Les mandats

Les promesses et le droit de rétractation